

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers
en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 3 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 3 septembre, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 28 août 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :

Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Christian VISDELOUP, Sylvie DABET et Jérémie BASSET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Annick DUSANTER, Christelle CARRO et Rosemarie GIQUEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Aymeric RENAUX a été désigné secrétaire de séance.

2026089. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-15 ;

VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2026 transmis aux conseillers municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal d'arrêter le procès-verbal de la séance précédente ;

Projet de délibération

Le maire expose au conseil municipal les éléments figurant dans le rapport ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2026 sans observation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 07 09 2026

Daniel COMMAULT

Maire



Aymeric RENAUX

Secrétaire de séance

A handwritten signature of Aymeric RENAUX, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line.